

Accord intéressement

Un pari incertain sur l'avenir alors qu'il faut faire face au présent

La discussion au sujet de l'accord d'intéressement a repris avec trois réunions qui se sont déroulées les 14 avril, 26 avril et 12 mai 2022.

C'est donc un pari sur l'avenir qui est très flou et incertain, que nous propose la direction au travers de l'accord intéressement version 2022. Avec quelques modifications entre les propositions de 2021 et celles de 2022.

- Le montant de l'intéressement sera défini en fonction des objectifs budgétaires qu'ils soient positifs ou négatifs avec des variations suivant l'amélioration ou pas de ceux-ci !

- EBE négatif en deçà de l'objectif budgétaire l'enveloppe sera 0,15 % de la masse salariale. Soit, 103 euros pour l'année par salarié !

- EBE négatif avec l'atteinte de l'objectif budgétaire l'enveloppe sera 0,3 % de la masse salariale donc, entre 202 euros et 507 euros par salarié.

- EBE à zéro, un doux rêve, 529 euros par salarié et par an !!!

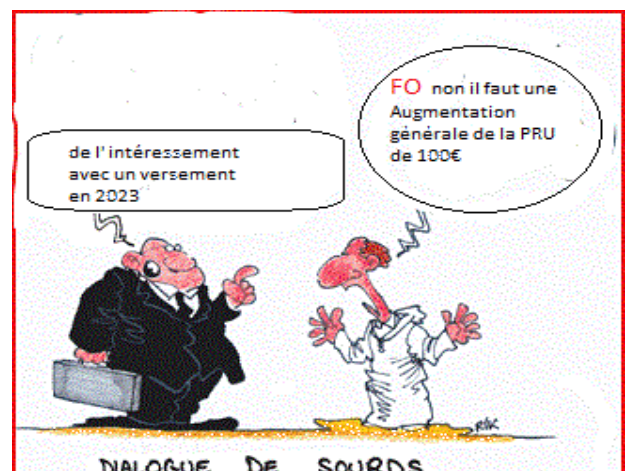
- EBE positif, non, vous ne rêvez pas, entre 541 euros et 1.113 euros par salarié et par an ! Attention, pour arriver à 1113 euros, il faudra que l'Afpa puisse avoir une autonomie financière. Et tout ça, bien sûr, avant 2024 date de la fin de l'accord intéressement conclu pour une période de 3 ans et avec un avenant tous les ans qui pourra changer les critères et/ou les objectifs.

Bien sûr, les sommes indiquées ci-dessus sont soumises à l'atteinte des critères ci-dessous et ils pourraient diminuer d'autant les montants indiqués.

- 1^{er} critère le taux d'accès à l'emploi comptant pour 1/4 de l'enveloppe. Exemple, si ce critère n'est pas atteint, moins 25.75 € des 103 euros de votre intéressement qui sera donc désintéressé de 25 %. Il vous restera 77.25 €.

- 2^e critère nombre de candidats présentés au titre comptant pour 1/4 de l'enveloppe. Même remarque que ci-dessus, il vous restera 51.50 €.

- 3^e critère taux de satisfaction client comptant, lui aussi, pour 1/4 de l'enveloppe. Toujours la même rengaine et il vous reste 25.75 €.



- 4^e critère nombre de labélisation villages des solutions comptant pour 1/4 de l'enveloppe, et il vous reste 0 €.

Conclusion, si le critère EBE est atteint, mais pas les autres, votre intéressement sera de 0. Qu'en pensez-vous ?

Force Ouvrière ne veut pas parier sur l'avenir d'un intéressement qui ne garantit que des hypothèses formulées par la direction et pour lesquelles certaines organisations syndicales proposent des critères qui ne sont ni inatteignables et surtout impossibles à tenir pour les salariés de l'Afpa ?



Pour Force Ouvrière, nous devons nous occuper du présent, c'est pourquoi, fidèle à nos revendications, nous réitérons notre demande faite à la direction lors de la Négociation Annuelle Obligatoire concernant la rémunération et le temps de travail :

- Des augmentations générales et non un intéressement aléatoire qui ne sera probablement pas versé et qui ne serait « débloqué » que sous certaines conditions.

Dans un contexte où les prix augmentent et où l'inflation accroît sa progression, **Force Ouvrière** demande à la direction de dédier une enveloppe conséquente pour la NAO. Il ne faudrait pas oublier que la direction négocie auprès de nos tutelles une seule enveloppe pour les augmentations générales et l'intéressement. Si intéressement il y a, cela veut dire qu'une fraction de cette enveloppe sera donnée aléatoirement aux salariés, ou, retournera dans les poches de Bercy en cas de non atteinte des objectifs. Seule une augmentation générale pourra permettre aux salariés de faire face à la baisse de leur pouvoir d'achat.

Pour Force ouvrière aujourd'hui plus que jamais, le sujet de préoccupation majeure est le pouvoir d'achat !!

Nos déplacements pour aller travailler sont toujours plus coûteux, les hausses de l'énergie et des produits alimentaires liées à la crise COVID ainsi qu'à la guerre ont des effets inflationnistes.

Boucler les fins de mois est de plus en plus infernale pour les salariés.



Force ouvrière privilégiera toujours l'augmentation des salaires à travers les négociations annuelles, nous considérons l'intéressement comme un complément de ressources ponctuelles et non une augmentation du pouvoir d'achat. Notre détermination pour obtenir des mesures en faveur du pouvoir d'achat n'est pas dans une négociation sur « accord intéressement » mais bien dans une négociation sur l'accord annuel de rémunération et du temps de travail (NAO) avec une augmentation des salaires maintenant !!!

Dernière information : la direction change la donne et propose de faire un mixte entre l'intéressement et la participation d'une filiale qui serait bénéficiaire. Comment noyer le poisson. A suivre.

Force Ouvrière a toujours été le syndicat de la fiche de paie, à vous de nous aider pour obtenir satisfaction.

Avec Force Ouvrière : Résister, Revendiquer, Reconquérir